

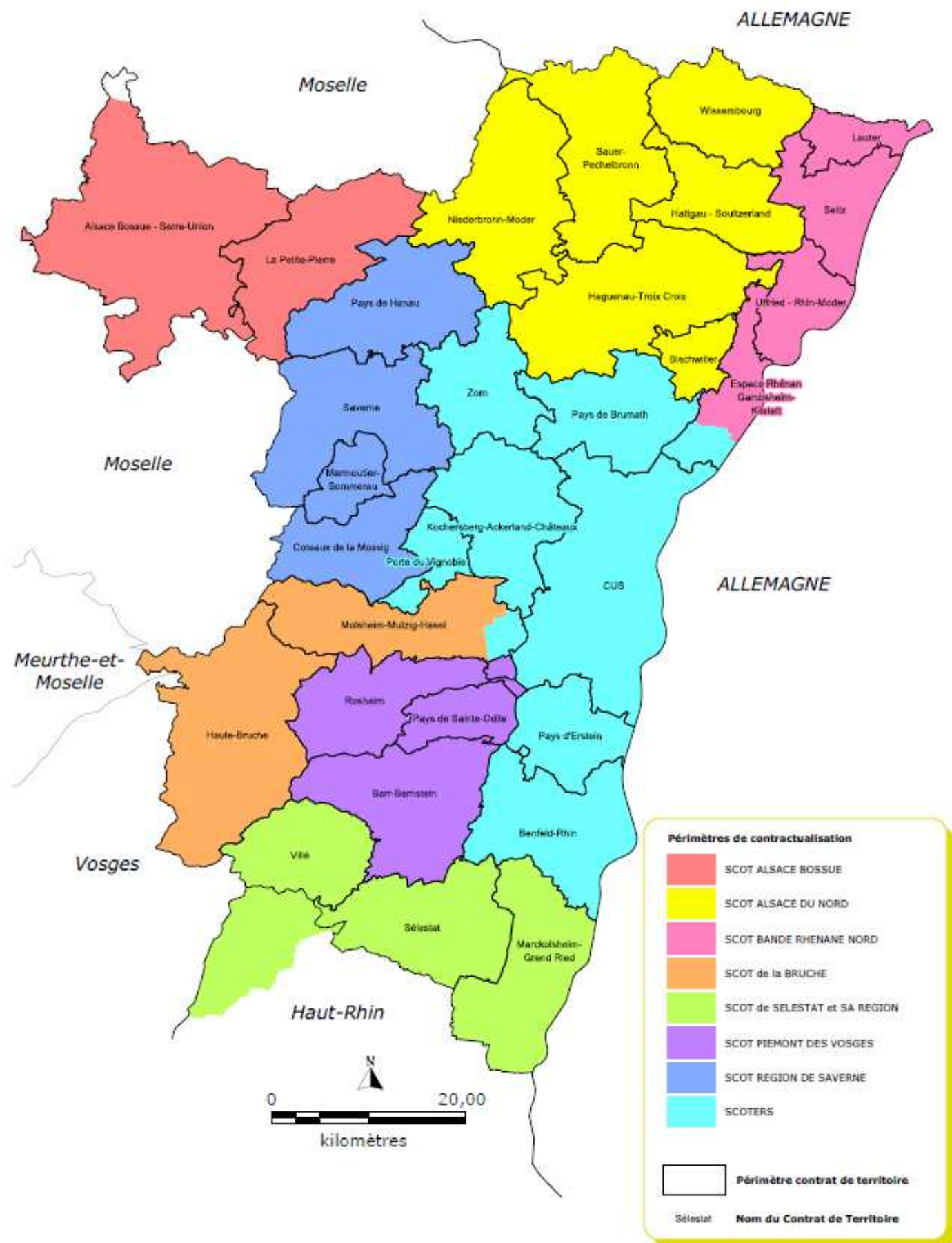
CONTRAT DE TERRITOIRE PLAINE DU RHIN 2014-2016



SOMMAIRE

Le préambule	4
Le diagnostic territorial : les grands enjeux	13
La Bande Rhénane Nord : portrait de territoire	16
Le territoire de contrat : fiche d'identité	21
Les projets structurants du territoire	27
Les annexes financières	34
Volet « Lauter »	35
Volet « Seltz »	36





PREAMBULE



Contrat de développement et d'aménagement du territoire

Plaine du Rhin 2014-2016

Entre :

Le Département du Bas-Rhin, représenté par M. Guy-Dominique KENNEL, Président, agissant en vertu de délibérations de la Commission Permanente en date du 5 mai et du 7 juillet 2014,

d'une part

Et

- la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, représentée par son Président, M. Bernard HENTSCH agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du _____,

ainsi que

- les communes membres de la communauté de communes susmentionnée,

d'autre part

Est conclu un **contrat de territoire de 2ème génération (désigné ci-après contrat de territoire)**



PREAMBULE—EXPOSE DES MOTIFS

Un partenariat ancien entre le Département et le territoire

Acteur majeur de l'équipement des territoires et de l'organisation de l'espace de vie départemental, le Département du Bas-Rhin s'est de longue date positionné comme le partenaire naturel des communes et des intercommunalités. Fort de l'expérience de la première génération de contrats de territoire, le Conseil Général a décidé en juillet 2011 de poursuivre son engagement dans cette démarche de contractualisation territoriale, confirmant ainsi sa volonté de rester le partenaire principal des communes et des intercommunalités.

Les principes et finalités du contrat de territoire de 2ème génération

En dépit d'un contexte budgétaire difficile et même si cela n'entre pas dans le champ de ses compétences obligatoires, le Département entend poursuivre son effort de soutien en faveur des projets de proximité portés par les communes et intercommunalités. Il prend ainsi l'engagement sur la durée du contrat de mettre en œuvre au profit des territoires une enveloppe correspondant au maximum au montant contractualisé dans le 1er contrat (déduction faite de l'aide apportée à certaines opérations exceptionnelles et de la décote au titre du développement local), ramené sur 3 ans et diminué de 20 % en corrélation avec l'effort de maîtrise budgétaire engagé par la collectivité départementale.

Dans la nouvelle génération de contrats, l'intervention départementale est davantage recentrée sur le soutien aux projets structurants, l'objectif étant de concentrer des moyens renforcés sur des enjeux prioritaires limités, permettant ainsi d'atteindre des résultats significatifs dans la durée, sans dispersion et en privilégiant la dimension qualitative des projets. La logique de guichet est abandonnée au profit d'un soutien négocié au cas par cas.

Désormais, le contrat de territoire est encore plus adapté à la diversité de chaque territoire. En effet, le diagnostic territorial est désormais élaboré à une échelle élargie, celle du SCOT, afin de faire ressortir les enjeux partagés entre le Département et le territoire de contrat. C'est sur cette base que la négociation menée doit apporter une réponse adaptée aux spécificités locales. A une logique d'attribution automatique des aides est substituée une approche fondée sur une analyse concrète des projets, en lien avec le diagnostic et les besoins prioritaires des habitants.

Quant au périmètre de la contractualisation, il reste celui de la ou des communautés de communes, tout en prenant en compte la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale.

Afin de tenir compte de la capacité réelle de programmation des collectivités telle que constatée lors de la 1ère génération de contrats, les nouveaux contrats de territoires sont conclus pour une durée de 3 ans, sans révision à mi-parcours.

Enfin, chaque contrat de territoire est approuvé par délégation de l'assemblée départementale à la Commission Permanente en application de la délibération du 26 mai 2014 et par les conseils municipaux et communautaires et est appelé à être cosigné, aux côtés du Président du Conseil Général, par les Maires, les Présidents des Communautés de Communes et le Conseiller Général négociateur.



PREAMBULE—EXPOSE DES MOTIFS

La structuration des nouveaux contrats de territoire

Actés par la délibération du 25 juin et approuvé par délibération du 22 octobre 2012, le guide de référence, qui encadre la négociation au cas par cas des projets susceptibles d'émarger aux contrats de 2ème génération, constitue le nouveau référentiel d'intervention du Conseil Général pour les aides d'investissement accordées aux communes et intercommunalités. Il se substitue au guide des aides, ce dernier continuera toutefois à régir les contrats de 1ère génération, les dispositifs applicables aux collectivités publiques mais non décomptés de l'enveloppe des contrats (eau, assainissement, déchets, cours d'eau,...) ainsi qu'aux autres bénéficiaires que les collectivités publiques (associations et entreprises) et aux aides de fonctionnement.

Dans ce cadre, deux types de projets d'investissement sont inscrits au contrat et régis par le guide de référence.

- Les opérations d'intérêt local

Il s'agit d'équipements de base dans les domaines tels que la voirie, les écoles, les édifices culturels, le petit patrimoine ou les petits équipements sportifs et socio-éducatifs. La liste indicative de ces OIL figure dans le guide de référence, tout comme une liste d'opérations exclues par principe de toute aide départementale.

Désormais, les modalités de financement sont basées sur une appréciation globale du projet, permettant de déterminer le montant des travaux financés au regard d'indicateurs permettant de vérifier le calibrage du projet. Le taux de subvention de référence est le taux modulé, mais il peut y être dérogé dans le cadre de la négociation par le Conseiller Général négociateur.

A noter qu'une opération relevant du guide de référence ne sera pas pour autant inscrite d'emblée au contrat dans la mesure où il n'y a aucune automaticité de l'aide.

- Les projets structurants

Un projet potentiellement structurant correspond soit à un projet s'inscrivant dans un enjeu reconnu comme prioritaire issu du diagnostic-enjeu départemental ou à un projet d'envergure intercommunale s'inscrivant dans le projet de territoire, sous maîtrise d'ouvrage intercommunale ou communale.

Contrairement aux opérations d'intérêt local, il n'y a pas de liste préétablie de projets structurants. Une analyse qualitative des projets potentiellement structurants est menée conjointement par le département et le territoire. Elle prend en compte des critères tels que le rayonnement de l'équipement, sa gestion, son niveau de mutualisation, la prise en compte du développement durable, l'accueil des publics-cibles du Conseil Général.

A l'issue de cette analyse, le Conseiller Général négociateur propose un soutien financier dont le montant est librement négocié dans la limite de l'enveloppe financière réservée au territoire.

Les nouveaux contrats de territoire ont l'ambition de soutenir en priorité les projets structurants. Cette notion est au cœur des contrats car elle traduit bien le rôle que le département se doit d'avoir auprès des territoires, à savoir une incitation renforcée à des projets cohérents répondant aux besoins des collectivités, tout en tenant compte des attentes supra-communales voire départementales.

Ainsi, pour chaque contrat de territoire, l'objectif cible est de consacrer environ 50 % de l'enveloppe financière globale à ces projets.



PREAMBULE—EXPOSE DES MOTIFS

La structuration des nouveaux contrats de territoire

Les opérations d'intérêt local et les projets structurants retenus à l'issue de l'appel à projets et des négociations, sont détaillés au sein de l'annexe financière jointe au présent contrat, de même que les fiches de présentation des projets structurants.

Les enjeux partagés entre le Département et le territoire de contractualisation permettant la sélection et la justification de ces projets, sont également intégrés au contrat ainsi que les grands enjeux communs dénommés « L'Essentiel du diagnostic-enjeux départemental Sud » et le portrait du territoire de contrat.

Comme précédemment, les projets sous maîtrise d'ouvrage du Département sont mentionnés au contrat de territoire : routes départementales, collèges, itinéraires cyclables,... Ces opérations ne constituent cependant pas un engagement du Conseil Général car elles sont susceptibles d'évoluer en fonction des contraintes techniques ou financières que rencontrerait le Département.

Enfin, des éléments généraux, préambule et conditions de mise en œuvre, figurent également au contrat.

Un engagement partagé en faveur du développement durable

Les contrats de territoires sont identifiés comme une action de l'Agenda 21 départemental. Tant dans leur méthode d'élaboration que dans leur contenu ils déclinent pleinement les objectifs du développement durable.

Partenaire des intercommunalités et des communes, le Conseil Général s'appuie sur son expérience afin de promouvoir et soutenir les démarches territoriales de développement durable. Par la même, le Département a pour objectif de :

- promouvoir un développement durable et solidaire des territoires bas-rhinois ;
- répondre aux interrogations et aux besoins des collectivités en termes de formation et d'accompagnement aux démarches territoriales de développement durable ;
- inciter les collectivités à se doter d'une démarche territoriale globale de développement durable.

Aussi, le Conseil Général incite les collectivités du territoire à s'engager à ses côtés afin :

- de reconnaître la nécessité d'une mobilisation collégiale et d'une implication de tous en matière de développement durable ;
- d'inclure les enjeux de développement durable dans leur propre fonctionnement et dans leurs projets ;
- de s'engager dans une évaluation partagée de certains de leurs projets.

Ces orientations portées collectivement par les acteurs du territoire illustrent la volonté partagée d'œuvrer en faveur du développement durable à l'échelle du territoire.



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Un territoire, une Communauté de Communes

La fusion des communautés de communes de la Lauter, de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach et de Seltz-Delta de la Sauer, a abouti au 1er janvier 2014 à la création de la nouvelle communauté de communes de la Plaine du Rhin.

Au 31 décembre 2013 est arrivé à échéance le contrat de territoire du Canton de Seltz signé pour la période 2007-2013. Les communes signataires de ce contrat sont à présent susceptibles de bénéficier d'un contrat de 2ème génération pour la période 2014/2016. La programmation des opérations appelées à être financées par le Département est détaillée dans l'annexe financière « Volet Seltz » et jointe au rapport en vue de votre approbation.

Par ailleurs, en date du 5 mai 2014, la commission permanente du Conseil Général du Bas-Rhin a validé la révision à mi-parcours de l'annexe financière concernant les collectivités du périmètre de l'ex-CDC de La Lauter. Cette annexe de 1ère génération dénommée « Volet Lauter » et jointe au présent contrat prendra fin le 31 décembre 2016. Les deux annexes constituent ainsi le contrat de territoire de la Plaine du Rhin.

Durée du contrat

Le nouveau contrat de territoire Plaine du Rhin est conclu pour une période de 3 ans. Il prend effet au 1er janvier 2014 et se terminera le 31 décembre 2016

Engagement financier du Département

Le Département s'engage aux côtés des communes et de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin afin de permettre la réalisation des projets inscrits dans l'annexe financière. L'enveloppe maximale que le Conseil Général consacrera au cours des 3 années du contrat (2014-2016) s'élève à 1 478 010 €.

Exécution financière

L'exécution financière du contrat s'appuie sur le cadre fixé lors des séances plénières du 25 juin 2012 et du 22 octobre 2012 ainsi que sur l'application des mécanismes généraux prévus par le contrat lui-même.

Comme pour les contrats de 1ère génération, les montants des subventions départementales figurant dans l'annexe financière sont purement indicatifs et n'engagent pas le Conseil Général sur la somme qui sera finalement attribuée. Ils constituent des sommes plafond de subvention.

En cas de diminution du coût d'un projet, le taux de subvention prévu est maintenu mais sur la nouvelle assiette. En cas d'augmentation du coût projet, la subvention versée sera celle prévue initialement au contrat.

A noter qu'en raison de la durée limitée des contrats (3 ans), l'enveloppe « PIL » (Projets d'Intérêt Local) qui permettaient dans la 1ère génération de contrats de financer des projets inférieurs à 50 000 € de coût, n'est pas reconduite. Pour les nouveaux contrats, tous les projets soutenus sont identifiés dès le départ pour la durée du contrat.

Chaque année, un bilan financier d'exécution du contrat fait l'objet d'un débat au sein du comité de suivi financier et de l'évaluation avant d'être transmis au territoire. Au vu de la durée raccourcie, il n'y a plus de révision à mi-parcours. Les possibilités de substitutions au cours des trois années du contrat sont très exceptionnelles.

Ce comité de suivi se compose des personnes suivantes : le Conseiller Général négociateur, les Maire des bourgs-centres, du Président de la Communauté de Communes, du Vice-Président du Pôle Développement des Territoires, du Délégué de la Maison du Conseil Général, du Chef de projet contractualisation.



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

L'évaluation des contrats

L'évaluation des contrats de territoire se décline sur trois niveaux.

- *L'évaluation de la méthode d'élaboration et de concertation des contrats*

Après la signature du contrat de territoire, une enquête de satisfaction est réalisée auprès des partenaires ayant participé à l'élaboration du contrat afin de déterminer si la méthodologie d'élaboration est adaptée et si des ajustements sont nécessaires pour les contrats suivants.

- *Le pilotage financier global durant la période d'exécution du contrat*

Il s'appuie sur des critères généraux tels que le taux d'engagement des crédits par thématique ou maître d'ouvrage.

- *L'évaluation de certains projets structurants*

Le cadre opérationnel (méthode, indicateurs, moyens nécessaires, calendrier) est défini au cours de l'élaboration du contrat. Les directions opérationnelles du Conseil Général concernées par les projets sont appelées à participer à la rédaction du cahier des charges par la proposition d'indicateurs, et en étroite collaboration avec les maîtres d'ouvrage. Ceux-ci fournissent les informations et données nécessaires à l'évaluation et participent à la rédaction du rapport d'évaluation.

Modalités de dépôt des demandes de subventions

Toute opération relevant du contrat de territoire doit impérativement faire l'objet d'un dépôt de dossier par le maître d'ouvrage concerné en vue d'une instruction et d'un passage en commission permanente du Conseil Général. Cette démarche doit obligatoirement intervenir avant le démarrage de l'opération et conformément au règlement financier du Département en vigueur.

Seule l'adoption du dossier par la commission permanente vaut engagement du Département.



Fait à _____, le _____

Le Président du Conseil Général du Bas-Rhin

Guy-Dominique KENNEL

Le Vice-Président du Conseil Général et
Maire de Lauterbourg

Le Conseiller Général et Maire de Munchhausen

Jean-Michel FETSCH

Richard STOLTZ

Le Président de la Communauté de Communes
de la Plaine du Rhin et Maire de Beinheim

Le Maire de Seltz

Bernard HENTSCH

Denis LOUX

Le Maire de Buhl

Le Maire de Croettwiller

Roland ISINGER

Jean-Louis SITTER

Le Maire d'Eberbach-Seltz

Le Maire de Kesseldorf

Pascal STOLTZ

Guy CALLEGHER



Le Maire de Mothern

Le Maire de Neewiller-près-Lauterbourg

Marie-Bernadette BUTZERIN

Benoît BAUMANN

Le Maire de Niederlauterbach

Le Maire de Niederroedern

André FRITZ

Denis DRION

Le Maire d'Oberlauterbach

Le Maire de Salmbach

Bruno KRAEMER

Jacques WEIGEL

Le Maire de Schaffhouse-près-Seltz

Le Maire de Scheibenhard

Philippe GIRAUD

Francis JOERGER

Le Maire de Siegen

Le Maire de Trimbach

Richard SCHALCK

Jean-Paul HAENNEL

Le Maire de Wintzenbach

Claude WEBER



LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Les grands enjeux



DIAGNOSTIC TERRITORIAL NORD

L'ESSENTIEL

- ◇ Un bon réseau d'infrastructures (rail-Rhin-route) qui devrait assurer une bonne accessibilité externe
- ◇ Croissance de population supérieure à celle de la région de Strasbourg
- ◇ Une bonne dynamique économique assise sur un tissu industriel riche et diversifié
- ◇ Présence d'une plate-forme départementale d'activités (PFDA) à Lauterbourg et d'une autre en lisière du territoire (Brumath)
- ◇ Une ressource énergétique locale (géothermie, bois) qui est en voie de structuration (PER, pôle EnergieVie)
- ◇ Très riche patrimoine naturel et historique
- ◇ Environnement idéal pour la pratique des sports de pleine nature, en particulier l'escalade et le cyclisme (proximité de la clientèle allemande)
- ◇ Offre d'hébergement pour personnes âgées supérieure à la moyenne nationale, mais forte tendance au vieillissement d'ici 2030
- ◇ Très bon niveau d'offre en équipements sportifs, culturels, socio-éducatifs et de lecture publique
- ◇ De nombreux relais culturels proposent une offre très riche et une grande diversité d'animations locales et d'activités artistiques
- ◇ Un réseau de lecture publique ancré dans les territoires

- ◇ Accessibilité de l'agglomération de Strasbourg problématique aux heures de pointe (salariés et entreprises)
- ◇ Circulations internes difficiles sans voiture, situation aggravée par l'enclavement relatif de certains secteurs (Woerth par exemple)
- ◇ Quasiment pas d'offre de transport à la demande
- ◇ Offre touristique non structurée et coordonnée et insuffisamment mise en valeur
- ◇ Niveau de formation peu élevé et pratique de la langue allemande en baisse
- ◇ Une forte prédominance de la maison individuelle et, en corollaire, faiblesse de l'offre de logements collectifs
- ◇ Des logements sociaux insuffisants et concentrés dans les grandes communes avec un risque de précarisation (notamment énergétique)
- ◇ Couverture en haut débit plus faible que la moyenne départementale
- ◇ Une offre culturelle locale (salles de spectacles communales) à structurer et coordonner
- ◇ Faible investissement des communes dans l'action en faveur des seniors

ATOUTS

FAIBLESSES

OPPORTUNITES

- ◇ Le potentiel de la géothermie et du bois pour attirer des entreprises ayant de gros besoins énergétiques et pour valoriser la production locale
- ◇ Création d'emplois à partir du développement de la PFDA de Lauterbourg et de la requalification des friches industrielles, à accompagner
- ◇ L'agglomération de Haguenau-Schweighouse-Bischwiller comme pôle économique et multimodal majeur de l'Alsace du Nord (projet de PEM, quartier Gare)
- ◇ Mutualisation des équipements culturels, sportifs et socio-éducatifs pour répondre aux nouveaux besoins et réduire les coûts de fonctionnement
- ◇ Optimisation, par un développement raisonné, du potentiel des sports de nature (PDESI)
- ◇ Appui sur le CIP de Kutzenhausen pour valoriser le patrimoine local et ses acteurs
- ◇ La présence de vergers et d'une polyculture locale
- ◇ Appui sur le CINE de Munchhausen pour valoriser le patrimoine naturel et ses acteurs

MENACES

- ◇ Forte dépendance à l'égard de quelques grandes entreprises à capitaux étrangers
- ◇ Forte sensibilité à la conjoncture allemande (hausse du chômage)
- ◇ Un parc de logements (pavillonnaire et habitat rural vieillissant) inadapté à la dépendance des seniors et facteur d'isolement
- ◇ Des équipements sportifs et socio-éducatifs anciens et ayant besoin de rénovation
- ◇ Le coût de certains services (périscolaires, crèches) devient trop élevé pour certaines familles
- ◇ Des enjeux environnementaux forts qui peuvent ralentir les projets du territoire faute d'avoir été anticipés
- ◇ Pression foncière forte sur des espaces naturels (vergers)



DIAGNOSTIC TERRITORIAL NORD

L'ESSENTIEL

Mobiliser les friches pour inciter à une consommation foncière raisonnée pour répondre efficacement aux besoins de l'urbanisation

Conforter la place et le rôle de Haguenau et de son agglomération, comme principal pôle urbain du nord du Bas-Rhin

Soutenir l'emploi en misant sur la ressource renouvelable que constitue la géothermie, complémentaire aux PFDA de Brumath et Lauterbourg et en adaptant les profils de qualification à la demande

Favoriser le développement du transport à la demande, en complément de l'offre du Réseau 67 et du TER

S'appuyer sur les vergers et la polyculture locale pour promouvoir les circuits courts (restauration collective par exemple)

Maîtriser la mise en œuvre du SDTAN en organisant la prise de compétence à l'échelle du territoire, en hiérarchisant les besoins et en favorisant le développement des usages numériques

Répondre, en matière d'habitat, aux besoins des populations, en particulier les seniors, les jeunes et les ménages les plus modestes, et aux évolutions des modes de vie (logement locatifs)

LES ENJEUX

Construire l'image touristique de l'Alsace du Nord et développer une offre cohérente (mise en réseau des offices de tourisme), en abordant le tourisme comme une ressource économique locale créatrice d'emplois

Développer et adapter les structures d'accueil des jeunes enfants, en veillant à leur accessibilité à tous les publics

Moderniser les nombreux équipements culturels et sportifs existants et optimiser leur utilisation à l'échelle de l'Alsace du Nord, notamment par le biais de la mutualisation et d'une mise en réseau transfrontalière

Favoriser le développement maîtrisé des sports de nature

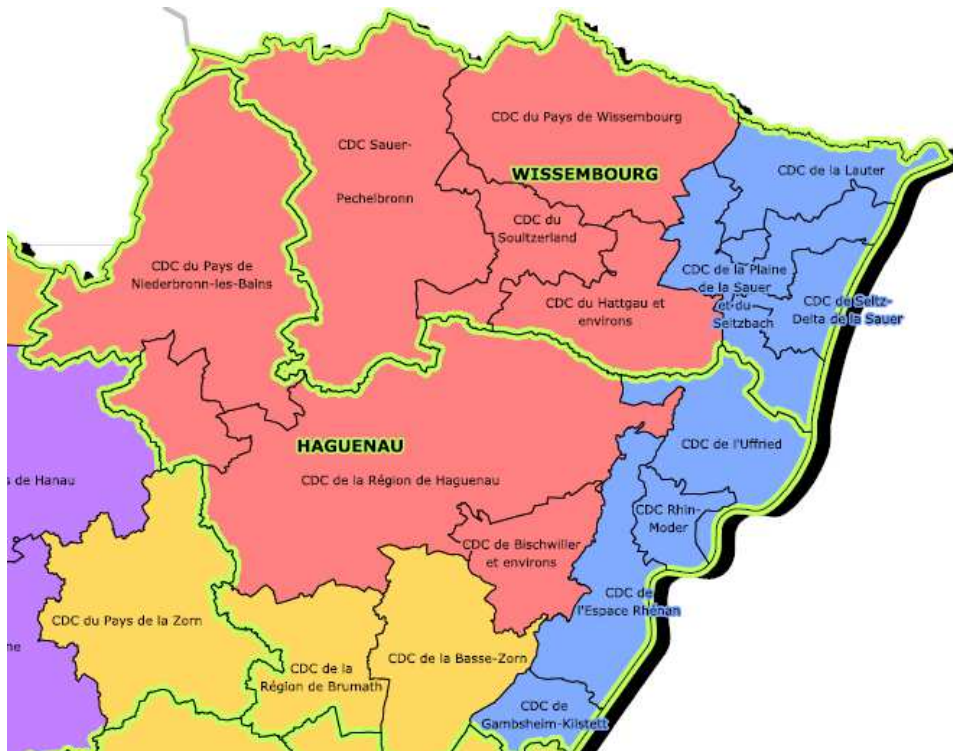
Développer les actions de maintien des liens sociaux vers les personnes âgées isolées (réseaux de bénévoles, actions intergénérationnelles)

Faciliter les projets de développement en accompagnant l'intégration des enjeux environnementaux en amont de leur réalisation

Renforcer et animer le réseau de lecture publique, y proposer de nouvelles activités et de nouvelles pratiques



Le SCOT de l'Alsace du Nord et le SCOT de la Bande Rhénane Nord



PORTRAIT : le Territoire en 9 points clés

Une situation frontalière, aux portes de l'Allemagne

Une bonne accessibilité et des facilités internes de déplacement

Un maillage urbain original et contrasté

Une forte croissance de la population, mais avec des disparités

Une forte dynamique de construction de logements, mais une offre globale insuffisamment diversifiée

Des actifs encore majoritairement attirés par les pôles d'emploi extérieurs

Un tissu économique dynamique, qui se tertiarise mais où l'industrie garde une part importante

Un territoire performant en matière d'optimisation du foncier dédié à l'habitat

Un territoire doté d'un riche patrimoine naturel et historique



Une situation frontalière, aux portes de l'Allemagne

Partie nord de l'Alsace, le territoire descend jusqu'aux portes de l'agglomération strasbourgeoise. Il partage une double frontière (Rhin à l'Est, Lauter au Nord) avec l'Allemagne et se trouve en limite départementale avec le département de la Moselle dans sa partie Ouest.

Ce territoire recouvre au moins trois grands ensembles naturels du Bas-Rhin, soit d'Ouest en Est :

- ◇ les Vosges du Nord, avec une composante forestière prépondérante,
- ◇ Les collines agricoles coupées en deux parties par la forêt de Haguenau, sixième forêt française par sa superficie (21 000 ha),
- ◇ le Ried Nord, façonné par le Rhin et où aboutissent les rivières venues des Vosges (Lauter, Sauer, Zinsel, Moder, Zorn).



Une bonne accessibilité et des facilités internes de déplacement

Source : diagnostic Tourisme Bas-Rhin 2010

L'alsace : un territoire à l'accessibilité multimodale



Situé à proximité de l'autoroute A4, il est desservi par plusieurs axes routiers structurants parmi lesquels l'autoroute A35, qui relie Lauterbourg et la Bande Rhénane Nord à l'agglomération strasbourgeoise, la Voie Rapide A340 (Brumath-Haguenau), la rocade de Haguenau, et les routes structurantes partant de Haguenau : RD 263 vers



27 vers
Woerth, RD
1063 vers
Soufflen-
heim.

Un maillage urbain original et contrasté

La Ville de Haguenau (35 000 habitants) constitue le pôle majeur autour duquel s'organise le maillage urbain du territoire. Il existe cependant un fort contraste entre le territoire du SCoT de l'Alsace du Nord, caractérisé par une armature urbaine classique organisée en bourgs-centres et villes-centres autour de Haguenau, et le SCoT de la Bande Rhénane où s'égrène du Nord au Sud un chapelet de communes assez importantes, mais peu polarisantes. De sorte que le concept de centralité urbaine est inopérant sur cette partie du territoire d'étude.

Pour se préparer à accueillir de nouveaux habitants dans les décennies à venir, le territoire se doit d'assurer à la population les possibilités de se loger, de travailler, de se déplacer et de disposer des équipements et services nécessaires dans un cadre de vie préservé, tout en confortant cette armature urbaine.



Une forte croissance de la population, mais avec des disparités

Les SCoTs de l'Alsace du Nord et de la Bande Rhénane Nord ont connu une forte croissance ancienne et récente, entrecoupée par une phase de dynamique démographique plus modeste dans les années 80.

Résultat de la combinaison d'un excédent naturel en hausse et d'un solde migratoire fortement positif, cette croissance de la population est supérieure à celle de la Région de Strasbourg.

Toutefois, on observe une césure entre les communes de l'est et celles de l'ouest. Ces dernières sont beaucoup moins attractives et ont même tendance à perdre de la population par migration. En revanche, à mesure qu'on se rapproche du Rhin, l'attractivité des communes augmente et leur population est plus jeune.

ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA POPULATION DES SCOT

Entre 1999 et 2009



Taux de variation annuel (%)

- plus de 0,8
- de 0,6 à 0,8
- de 0,2 à 0,6
- moins de 0,2

ADEUS

Source : INSEE, RP2009 - Réalisation ADEUS, octobre 2012

Une forte dynamique de construction de logements, mais une offre globale insuffisamment diversifiée

On observe sur ce territoire une forte dynamique de construction de logements neufs (de 1999 à 2010, plus de 10.000 logements neufs en Alsace du Nord, plus de 4.000 dans la Bande Rhénane Nord), qui va de pair avec l'évolution démographique, mais qui s'est ralentie depuis 2009.

Par ailleurs, les deux territoires de SCoTs affichent des caractéristiques communes assez marquées en termes d'habitat :

- ◇ Une grande majorité de propriétaires (72 % dans le SCOTAN, 77 % dans la BRN, pour une moyenne départementale de 57 %)
- ◇ Une forte prédominance des maisons individuelles (70 % dans le SCOTAN, 79 % dans la BRN, contre 48 % en moyenne départementale) et, en corollaire, des grands logements (5 pièces et plus)
- ◇ Une offre en logements sociaux limitée (surtout dans la BRN) et concentrée dans les grandes communes
- ◇ Un taux de logements inconfortables encore très important (34 % du parc ancien dans la BRN, 21 % dans le SCOTAN), alors qu'il a beaucoup reculé en moyenne départementale (9 %)

En revanche, la situation est plus contrastée en termes d'optimisation foncière, le SCoT de la BRN étant assez peu contraignant en matière de densité urbaine.

Une part importante de personnes âgées propriétaires posera à terme des questions d'adaptation des logements.



Bande Rhénane Nord - Sortants

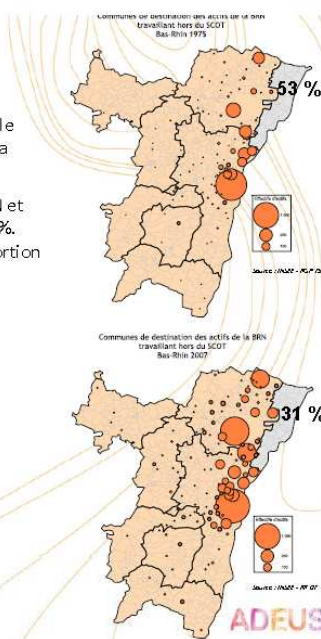
- En 1975, 53 % des actifs de la BRN travaillaient sur le territoire. Ils ne sont plus que 31 % en 2007. C'est la plus faible part du département.
- Depuis 1975, la part des actifs résidant dans la BRN et travaillant hors du Bas-Rhin est passée de 22 à 37 %. La BRN est le SCOT qui regroupe la plus forte proportion de frontaliers.
- En 2007, les actifs sortant du SCOT travaillent majoritairement à Strasbourg et Haguenau, une destination dont l'attractivité s'est fortement développée.

Principales destinations des sortants

	1975		2007
Strasbourg	3498	Strasbourg	1792
Haguenau	322	Haguenau	1258
Bischwiller	230	Bischwiller	523
Kilstett	222	Wissembourg	508
Wissembourg	207	Haerd	246

Source : INSEE - RDP 75, RDP 07

22 / Portrait transversal du Bas-Rhin - Phase 1 > Annexes



Des actifs encore majoritairement attirés par les pôles d'emploi extérieurs

En matière de migrations domicile/travail, depuis 1975, le SCoT du Piémont a connu une forte augmentation de la part des actifs travaillant dans un autre SCoT, passant de 26% à 51% (à destination principalement de Molsheim et de Strasbourg).

Ce phénomène est moins marqué pour le SCoT de Sélestat qui conserve une part d'actifs travaillant dans le SCoT relativement élevée (53 %).

SCOTAN - Sortants

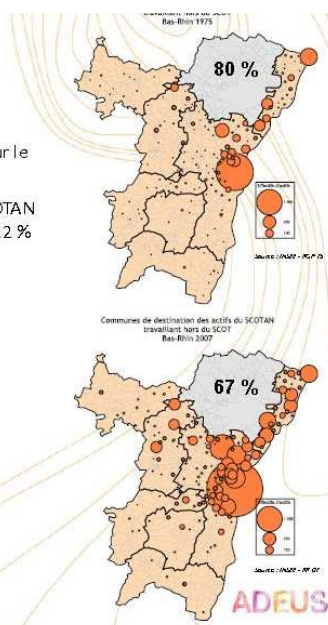
- En 1975, 80 % des actifs du SCOTAN travaillaient sur le territoire. Ils ne sont plus que 67 % en 2007.
- Depuis 1975, la part des actifs résidant dans le SCOTAN et travaillant dans la CUS a pratiquement doublé (12 % en 2007).
- En 2007, les actifs sortant du SCOT travaillent majoritairement à Strasbourg et Brumath.

Principales destinations des sortants

	1975		2007
Strasbourg	2152	Strasbourg	4858
Lauterbourg	454	Brumath	953
Brumath	295	Schittigheim	644
Soufflenheim	195	Haerd	555
Herrlisheim	183	Lauterbourg	464

Source : INSEE - RDP 75, RDP 07

22 / Portrait transversal du Bas-Rhin - Phase 1 > Annexes



En 2007, 33 % des emplois du SCoT du Piémont sont occupés par des actifs résidant dans un autre SCoT (6500 actifs). C'est l'une des plus fortes proportions du Département à la différence du SCoT de Sélestat où ils ne représentent que 16 % (3770 actifs).

Au sein du territoire, l'évolution de l'emploi marchand (regroupe l'ensemble des personnes exerçant une activité dans le domaine de la production marchande c'est à dire produisant des biens et des services qui sont écoulés sur un marché) entre 1993 et 2008 révèle un renforcement des 2 pôles urbains, Sélestat et Obernai (plus de 1 emploi sur 2), contrairement à ce qui est observé pour le logement.

Un tissu économique dynamique, qui se tertiarise mais où l'industrie garde une part importante

Si le tertiaire représente une part croissante du nombre d'établissements (près de 80 %), l'industrie garde une place majeure en offrant plus du tiers des emplois (et même 40 % dans le SCOTAN), contre 27 % dans le Bas-Rhin.

Le principal pôle industriel et commercial se situe dans l'agglomération de Haguenau, où se trouvent les trois plus grandes entreprises du territoire : Schaeffler France, SEW Usocome et Mars Chocolat France (près de 4 500 salariés à elles trois).

Avec Alstom, De Dietrich, Tryba, Vossloh Cogifer, le canton de Niederbronn constitue le deuxième pôle industriel majeur du territoire.

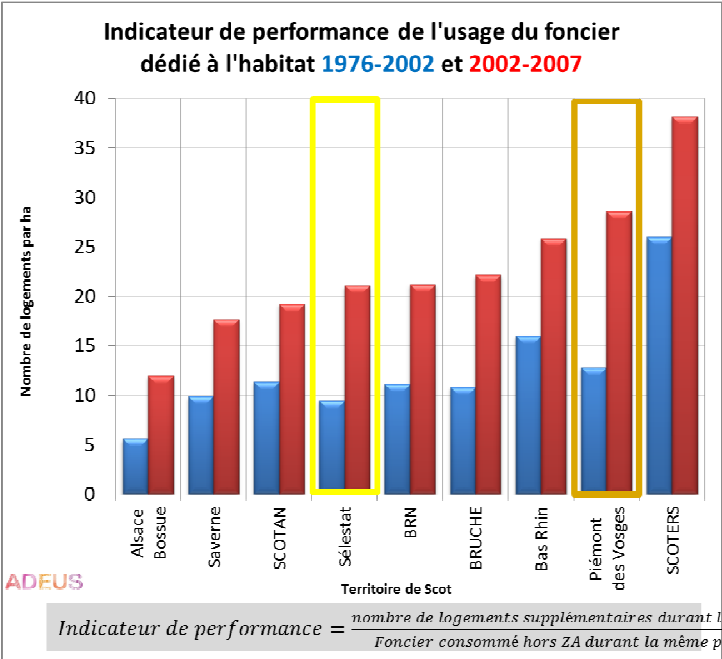
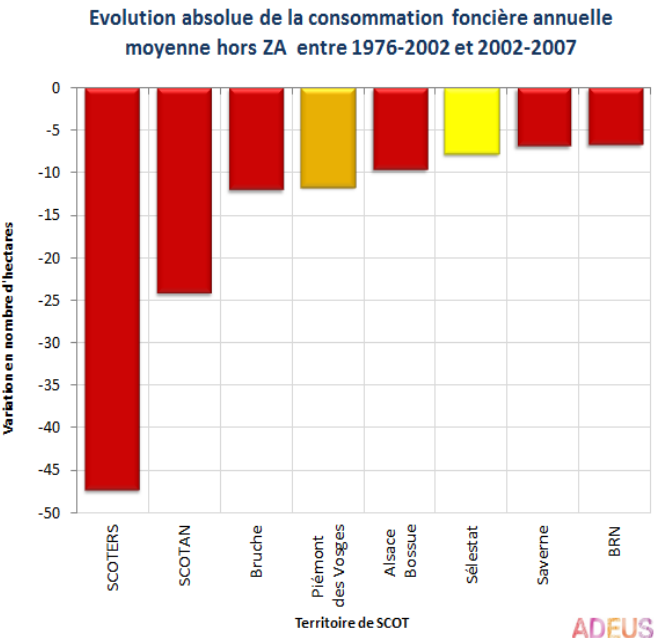
Enfin, l'extrémité nord de la bande rhénane (Eiffage et Rohm and Haas à Lauterbourg, Catalent et Roquette à Beinheim) et Wissembourg (Bürstner, Bruker, Outils Wolf) sont les deux autres secteurs où l'on trouve une concentration de grandes entreprises.



Un territoire performant en matière d'optimisation du foncier dédié à l'habitat

Entre la période 1976 – 2002 et le début des années 2000 (2002 – 2007), on observe une amélioration globale de l’optimisation du foncier dédié à l’habitat pour l’ensemble du Bas-Rhin (de 16 à 26 logements créés/ hectare consommé).

Cette tendance est la plus marquée pour le territoire des 2 SCoTs du sud du Département : amélioration de la performance d’usage x 2,2 (Moyenne départementale : 1,6).



Indicateur de performance d'usage du foncier dédié à l'habitat et aux zones mixtes (hors ZA)			
SCOT	1976-2002	2002-2007	Facteur multiplicatif
Alsace Bossue	6	12	2,1
Saverne	10	18	1,8
SCOTAN	11	19	1,7
Sélestat	9	21	2,2
BRN	11	21	1,9
BRUCHE	11	22	2,0
Bas Rhin	16	26	1,6
Piémont des Vosges	13	29	2,2
SCOTERS	26	38	1,5

Source : ADEUS



Le Château du Fleckenstein
(©ORA / Adean)

Un territoire doté d'un riche patrimoine naturel et historique

Offrant à ses habitants et aux visiteurs un environnement naturel privilégié et un patrimoine bâti riche et diversifié, le territoire dispose d'un atout majeur en matière touristique.

Vosges du Nord, forêt de Haguenau, plans d'eau et gravières, rivières et itinéraires cyclables fournissent matière à la pratique d'« activités nature » nombreuses et variées.

Cette richesse se retrouve en matière historique et culturelle avec le patrimoine castral, les ouvrages de la Ligne Maginot, la poterie traditionnelle et les nombreux équipements muséographiques qui parsèment le territoire. Mais elle reste à développer, notamment à travers les CIP (Centres d'Interprétation du Patrimoine).



LE TERRITOIRE DE CONTRAT

Fiche d'identité



LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DU RHIN



Le territoire se compose d'une seule communauté de communes depuis le 1er janvier 2014 après la fusion des CdCs de la Lauter, de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach et celle de Seltz-Delta de la Sauer.

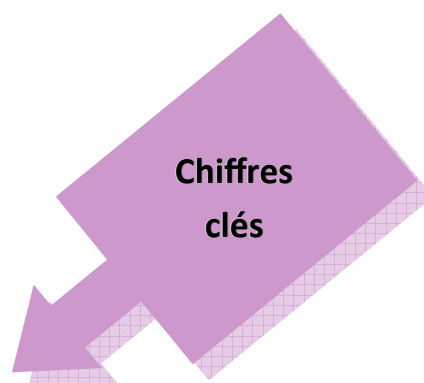
Le territoire, ayant connu un développement assez limité jusque dans les années 60, a su utiliser des nouveaux atouts comme la construction européenne, l'essor économique du Bade Wurtemberg et des infrastructures comme l'autoroute A 35 pour se positionner dans une dynamique de développement fort.

Structuré entre les gros bourgs de la plaine du Ried et les villages des collines du Loess, l'enjeu de ce territoire est bien, outre la préservation de l'équilibre entre ses vocations naturelles, économiques et de loisirs, la maîtrise de l'urbanisation qui s'est faite principalement par gros lotissements communaux.

Situé presque à égale distance de deux métropoles européennes, Strasbourg et Karlsruhe, ce territoire bénéficie de trois franchissements du Rhin, frontière naturelle et administrative, ce qui en fait un lieu de passage extrêmement fréquenté.

Si la liaison ferrée à deux voies Strasbourg à Lauterbourg traverse le canton, celle d'Est-Ouest (Rastatt-Haguenau) qui existe physiquement n'est pas exploitée actuellement.

L'aéroport de Baden-Baden en Allemagne (à 15 km) permet l'accès à des vols internationaux de plus en plus nombreux.



Superficie : 106.5 km²

Population totale 2014 : 18 582 habitants

Densité de la population en 2009 : 122.7 habitants / km²

Nombre de communes : 19

Taux d'activité des 15 – 64 ans en 2009 : 79.6 %



Une population



en forte augmentation

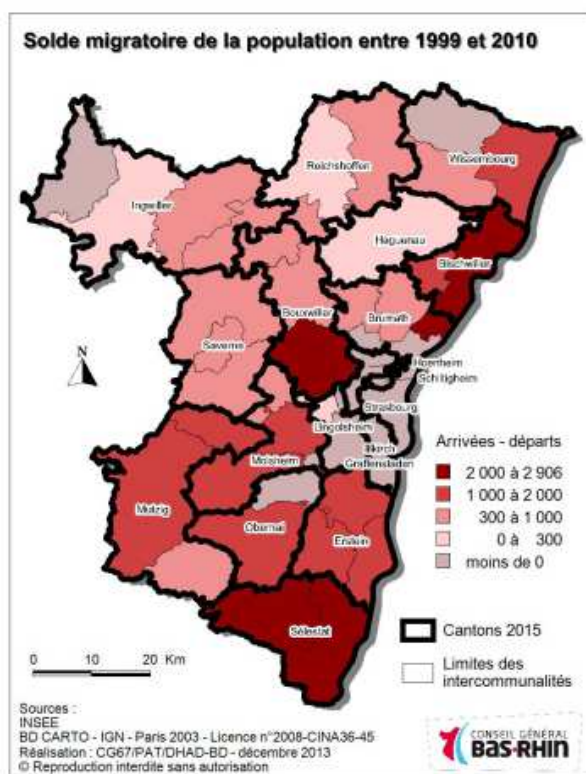
Toutes les 19 communes du territoire ont augmenté leur population depuis 1990 et Seltz atteint les 3220 habitants et Lauterbourg 2274 habitants en 2010. Le territoire passe à 1,5 % pour la nouvelle période intercensitaire (+ de 1559 habitants) soit une progression près de deux fois supérieure à la moyenne départementale. Entre 1999 et 2009, la progression est de 0.8 % (+ 1008 habitants).

La variation de la population de 1982 à 1990 était essentiellement due au solde naturel (85 % de la progression). Cette tendance s'est quasiment inversée car de 1990 à 1999 le solde migratoire participe à 73 % à la variation de la population selon une tendance comparable à l'Outre-Forêt mais opposée à celle du pays de Wissembourg. Le territoire est ainsi devenu très attractif en 2010 (solde migratoire de + 1038 par rapport à 1999).

POP T1M - Population

	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Population	9 203	9 872	10 098	10 496	12 055	13 063
Densité moyenne (hab/km ²)	86,4	92,7	94,8	98,6	113,2	122,7

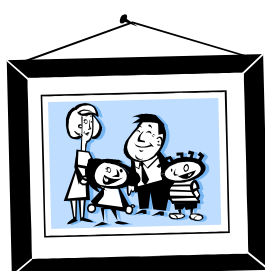
Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2009 exploitations principales.



Les communes qui sont le plus concernées par une hausse de la population (évolution sensible du taux de variation intercensitaire) sont essentiellement :

- * les communes situées le long de la bande Rhénane (Lauterbourg, Beinheim, Seltz, Muthersheim et Munchhausen)
- * les communes figurant à l'Ouest (Trimbach, Siegen)

La densité de population passe logiquement de 113 habitants au km² en 1999 à 123 habitants au km² en 2009 soit toujours près de la moitié de la densité du Bas-Rhin. Elle est comparable au canton de Soultz-sous-Forêts, supérieure à celle du canton de Wissembourg mais inférieure à celle du canton de Bischwiller. Elle est cependant largement inférieure à celle existant dans le secteur allemand de Rastatt, six fois plus peuplé avec 672 habitants au km² ce qui entraîne une pression non négligeable sur l'immobilier.



La répartition par âge et par sexe en 2009 témoigne d'une tendance au vieillissement de la population. En effet, la pyramide des âges montre :

- * une baisse de la part des 20 à 39 ans
- * Une augmentation des 40-59 ans (entre les deux périodes intercensitaires).

Bien que moins importante que dans l'Outre-Forêt ou le Pays de Wissembourg, la part des familles monoparentales (6,5%) augmente et avec elle le besoin en services pour l'enfance.



Une forte représentation des ouvriers

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle



	2009	%	1999	%
Ensemble	10 924	100,0	9 752	100,0
Agriculteurs exploitants	47	0,4	48	0,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	345	3,2	236	2,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	602	5,5	292	3,0
Professions intermédiaires	1 406	12,9	1 020	10,5
Employés	1 738	15,9	1 356	13,9
Ouvriers	3 074	28,1	3 220	33,0
Retraités	2 183	20,0	1 664	17,1
Autres personnes sans activité professionnelle	1 529	14,0	1 916	19,6

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations complémentaires.

La catégorie socio-professionnelle la plus représentée avec 28 % est celle des ouvriers malgré une diminution de 5 points de 1999 à 2009.



Le Bâti : un habitat peu diversifié

La CDC de la Plaine du Rhin bénéficie d'une création annuelle relativement importante de logements (141 en 2009) comparée à celles des CDCs de l'Outre-Forêt (122) ou du Pays de Wissembourg (67).

Le logement en propriété représente 24% sur la Plaine du Rhin contre 20% pour l'Outre-Forêt, 28% pour le Pays de Wissembourg et 41% pour le Département. Peu diversifié, l'habitat collectif ne représente que 23% des logements (18% sur l'Outre-Forêt et 33% sur le Pays de Wissembourg) pour une moyenne départementale de 52% en 2009. Leur progression annuelle (3,1%) est cependant supérieure à la moyenne départementale (1,3%).

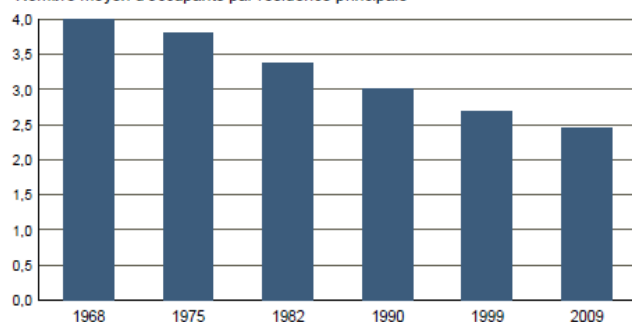
Peu développée, l'offre en logements aidés (400 sur la Plaine du Rhin) est principalement concentrée sur les communes de Lauterbourg et Seltz. Elle se développe cependant, bien que faiblement, sur d'autres communes (Beinheim, Mothorn, Niederroedern). Un effort reste pourtant encore nécessaire pour améliorer l'offre locative sociale encore insuffisante face à une demande, qui bien que relativement faible, augmente du fait de la mobilité professionnelle grandissante, de l'éclatement de la structure familiale et du prix élevé du foncier en Alsace.

L'évolution dominante reste ainsi très majoritairement la propriété individuelle, l'accession à la propriété en maison individuelle continuant nettement à se développer depuis les années 1990.

La progression des logements concerne toujours majoritairement des résidences principales, la tendance étant à la transformation de résidences secondaires en résidences principales (Chalets du Lac à Beinheim par ex.).

Le nombre moyen d'occupants des résidences principales continue à baisser : 3,37 en 1982, 3,01 en 1990 et 2,69 en 1999. Le phénomène de la décohabitation se poursuit et la composition des familles change (monoparentale).

Nombre moyen d'occupants par résidence principale



Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2009 exploitations principales.

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2009	%	1999	%
Ensemble	5 824	100,0	4 776	100,0
Résidences principales	5 316	91,3	4 447	93,1
Résidences secondaires et logements occasionnels	94	1,6	72	1,5
Logements vacants	413	7,1	257	5,4
Maisons	4 697	80,7	3 859	80,8
Appartements	1 104	19,0	801	16,8

Sources : Insee RP1999 et RP2009 exploitations principales



De l'activité et des emplois, surtout frontaliers et industriels, malgré la faible qualification des actifs

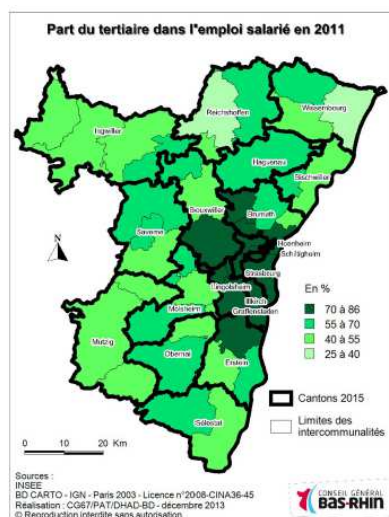
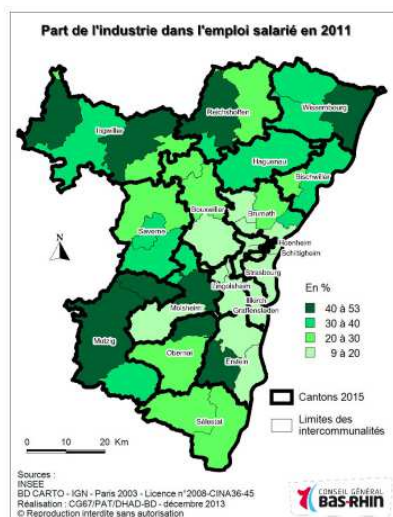
La progression de la population active (occupée ou non) a été supérieure avec 9,7% de 1999 à 2010 à la moyenne départementale (6%). Malgré la bonne situation de l'emploi sur le territoire (taux de chômage de 7,4 % en 2009 mieux stabilisé que sur les CDCs voisines ou que sur le Département), la part des chômeurs sans qualification, davantage en difficultés d'insertion, avoisine pourtant les 40 %.

Si l'activité se concentre dans les gros bourgs rhénans, seul Beinheim a un rapport emplois/actifs excédentaire, les migrations domicile-travail (hors transfrontalier) se faisant essentiellement vers cette commune.

L'emploi frontalier est en effet le débouché principal des actifs du territoire caractérisé par un taux de 47% de travailleurs frontaliers, soit l'un des plus importants de la région Alsace. L'enjeu de l'imposition des retraités frontaliers est donc ici réel. Les difficultés des entreprises du territoire à recruter du personnel qualifié est ainsi directement lié au différentiel de revenu, toujours d'actualité pour un travailleur actif en France ou en Allemagne.

Les villes de Haguenau, Wissembourg et même Strasbourg drainent la majorité des acheteurs sans compter les achats non quantifiés mais sûrement non négligeables effectués en Allemagne.

La Plaine du Rhin se caractérise enfin par la prédominance de l'emploi industriel (52% en 2011) minoritaire sur



	Industrie	Tertiaire
CDC du Pays de Wissembourg	34%	58%
CDC de l'Outre-Forêt	37%	52%
CDC de la Plaine du Rhin	52%	39,5%



L'artisanat et le commerce qui se maintiennent sans plus

Les près de 130 entreprises artisanales du territoire situent leurs activités principalement dans le domaine de l'alimentaire, le bâtiment, la production bois et métaux et les services mécaniques.

Sauf quelques exceptions, peu d'artisans profitent cependant de la situation frontalière pour élargir leur zone de travail.

Après une période plus calme au début des années 90, les entreprises ont aujourd'hui des commandes mais manquent de main d'œuvre ce qui amènent certaines d'entre elles à envisager de faire venir de la main d'œuvre d'autres régions françaises. Le développement de l'apprentissage reste une autre voie à privilégier en la matière.

A ce manque de main d'œuvre vient s'ajouter la problématique du vieillissement des chefs d'entreprises (61% des patrons menuisiers ont plus de 50 ans) et de leur reprise / transmission.

L'implantation de supermarchés a conduit les commerces alimentaires de proximité de quitter la moitié des communes, partiellement remplacés par des tournées de commerçants ambulants. Le supermarché de Seltz a ainsi une zone de chalandise de plus de 10 000 habitants.



Une agriculture qui se spécialise

Depuis la fin des années 1980, le nombre d'exploitations agricoles dans le canton est en régulière diminution (-41% de 1988 à 2010), plus fortement encore que sur l'Outre-Forêt (-36%) ou le Pays de Wissembourg (-33%). Parallèlement, la surface exploitée globale a augmenté de 300 ha. engendrant une concentration et une augmentation de la taille des exploitations qui cherchent des parcelles en dehors du canton.

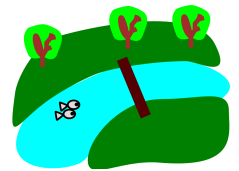
La spécialisation en culture céréalière (60 % des surfaces exploitées en maïs et 20 % en céréales à paille) fortement mécanisée est accentuée par la présence d'industries agroalimentaires et de transformation (Roquette à Beinheim) et participe à la logique de regroupement et d'agrandissement des parcelles. Le reste des cultures se partage entre tabac et betteraves (signe d'une certaine diversification). L'élevage bovin est quant à lui en diminution au profit de l'élevage porcin qui augmente avec de nouveaux projets en cours.

L'irrigation des cultures, principalement dans le Ried (multiplication par 2,5 des surfaces en 10 ans), est aussi un phénomène lié à ce type de culture dominante. Cette spécialisation nécessite également des bâtiments agricoles adaptés aux exploitations modernes d'où un certain nombre d'implantations en-dehors des communes. L'intégration dans le paysage reste ainsi un enjeu et une condition à la réussite de tels projets.

Un phénomène plus inquiétant est le faible nombre d'installations de jeunes (17 ces dix dernières années et seulement 4 ces cinq dernières années). A la diminution du nombre d'exploitations s'ajoute ainsi le faible renouvellement de leur responsable.



Des ressources naturelles variées, sources de richesses



Si les terres agricoles, principalement dans les collines de loess, sont propices à une exploitation céréalière avec des rendements importants, les cultures près du Rhin nécessitent paradoxalement souvent plus d'irrigation.

La forêt, surtout rhénane, reste une ressource accessoire pour les communes et les études récentes estiment la durée d'exploitation des gravières encore pour une vingtaine d'années. Leur reconversion a ainsi commencé pour partie avec la création de campings et bases de loisirs (Seltz et Munchhausen).

L'agriculture reste ainsi l'activité dominante des actifs travaillant sur place et les migrations alternantes vers les bourgs rhénans ou l'Allemagne sont de plus en plus nombreuses. Ces communes deviennent toujours plus attractives pour de la résidence (y compris pour les Allemands) avec le risque associé pour la richesse architecturale et naturelle existante.

Des atouts touristiques liés à l'espace naturel

Les atouts touristiques du territoire liés à ses espaces naturels, développés notamment par le Parc Rhénan PAMINA ou le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) de Munchhausen, sont nombreux et variés :

- * végétation typique des milieux humides avec la présence d'une faune nombreuse et variée, notamment dans le delta de la Sauer, classé réserve naturelle
- * la piste cyclable fortement fréquentée (jusqu'à 2000 vélos par jour à Munchhausen en été), réalisée dans le cadre du programme Interreg
- * les gravières, la Sauer et le Rhin prisées des pêcheurs, baigneurs voire adeptes des sports nautiques à Beinheim
- * l'hébergement des trois campings, de plusieurs gîtes (dont un de groupes) et des quatre hôtels

Enfin le charme des villages des collines n'est pas à négliger dans une stratégie de communication.

Les enjeux en termes de mise en valeur, de structuration de l'offre des professionnels du tourisme et de développement d'une offre cohérente d'hébergement et d'accès des sites par modes doux restent cependant à traiter.



ADEAN / ORA



LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE



Réalisation d'un réseau d'itinéraires cyclables

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Communauté de Communes pour l'étude et les communes pour les travaux
<i>Localisation du projet</i>	: Canton de Seltz
<i>Date de démarrage des travaux</i>	: 2014-2015-2016
<i>Coût projet</i>	: 266 000 €
<i>Subvention départementale</i>	: 133 000 €



Crédit photo : ADEAN / ORA



Phénomène de notre temps, l'utilisation du vélo se développe, tant pour une pratique de loisirs et de tourisme que comme mode de déplacement quotidien sur de courtes distances ou en complémentarité avec les transports en commun.

La forte demande sociale et les expériences conduites par d'autres territoires, notamment le Département du Bas-Rhin, ont fait prendre conscience de la nécessité de créer des itinéraires cyclables sécurisés.

Ce réseau doit permettre de répondre aux différentes pratiques : utilitaire, tourisme, loisirs et pratique sportive.

Ces itinéraires s'adressent principalement aux cyclistes et aux touristes à vélo. Ils peuvent également permettre le développement d'autres modes de déplacement respectueux de l'environnement (piétons, poussettes, jogger, roller...).

La Communauté de Communes et les communes membres souhaitent renforcer l'usage du vélo. La communauté de communes portera la réalisation d'un schéma des pistes cyclables et les travaux seront à la charge des communes.

L'objectif prioritaire est de constituer à l'échelle de ce territoire un véritable réseau d'itinéraires cyclables.

Le but est ici de créer de nouveaux itinéraires pour les loisirs, la promenade, le tourisme en les intégrant, autant que possible, dans un réseau plus large.

- * La qualité de l'environnement, des paysages, la présence de sites ou curiosités sont des gages de réussite de ces itinéraires.
- * Le réseau se fait davantage en boucle ou en interconnexion avec d'autres tracés.
- * Il faut tenir compte de l'existant ou des projets des territoires voisins (véloroute Rhin et l'Allemagne).

Pour les itinéraires de tourisme et de loisirs, le choix sera guidé par les opportunités d'itinéraires existants présentant un attrait des paysages naturels, du patrimoine rural, architectural, historique voire industriel, ainsi que des facilités d'accès et des possibilités d'animation du futur itinéraire (services liés au vélo, au tourisme et aux loisirs).

Le choix sera également commandé par les critères suivants :

- * sécurité : les cyclistes doivent bénéficier d'un très haut niveau de sécurité, en particulier vis-à-vis des véhicules à moteur mais également dans certaines conditions particulières d'aménagement de l'itinéraire (zones de remblais, bords de voies d'eau, etc.).
- * services : l'itinéraire doit offrir aux usagers un certain nombre de services liés à l'utilisation du vélo, au tourisme, aux transports en commun et à l'information.
- * usage : ces itinéraires doivent être adaptés à tous les cyclistes.



Opérations de Lutte contre les Coulées d'Eaux Boueuses

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Communes
<i>Localisation du projet</i>	: selon projets
<i>Date de démarrage des travaux</i>	: 2014-2015-2016
<i>Coût projet</i>	: 404 794 €
<i>Subvention départementale</i>	: 202 397 €



Depuis plusieurs années, les épisodes orageux de printemps et d'été ont été à l'origine de ruissellements, parfois sous la forme de coulées d'eau boueuses, s'organisant sur les bassins versants dominant les communes de Seebach, Trimbach, Siegen, Croettwiller, Eberbach-Seltz, Niederroedern et Schaffhouse-près-Seltz. Ces coulées d'eau boueuses débouchent sur les habitations, envasent les chaussées, traversent la commune, le réseau d'assainissement des eaux pluviales et finissent dans les cours d'eau.

Ces ruissellements sont à l'origine de nuisances sur les biens et les personnes, sur la qualité des eaux superficielles et plus généralement sur les milieux naturels en aval :

- impacts directs : ruissellements pouvant être dévastateurs, envasement par apport de sédiments, perte en terre des sols agricoles ;
- impacts indirects : pollution des eaux et des sols, réduction de la valeur foncière du patrimoine bâti.

Le projet s'articule en 2 phases. Une première (i) qui consiste à réaliser un diagnostic de la situation afin de qualifier et quantifier les enjeux et les risques mais aussi d'apporter des éléments de réponse d'ordre préventif et curatif. Cette phase est achevée. La deuxième phase (ii) consiste à déployer et mettre en œuvre les actions identifiées.

Ces opérations correspondent entre autres à des aménagements d'hydrauliques douces comme les fascines/haies et talus plantés afin de réduire les départs de boues. Près de 5,5 km de fossés à re-dents permettront de diminuer les à-coups hydrauliques à l'entrée des zones habitées. Une gradation d'aménagements comme les noues, fossés, canalisations et deux bassins de rétention, plus conséquents, est envisagé.

Les coulées d'eau boueuses naissent dans les espaces agricoles, puis empruntent des chemins d'eau déterminés par la géographie des territoires avant de menacer les biens et les personnes. Les moyens de lutte sont donc indépendants des limites administratives et s'articulent autour des thématiques « Agricole », « Hydraulique » et « Urbanisme ». La sensibilisation du public et des acteurs locaux (profession agricole et riverains), la prévention via les documents d'urbanisme ainsi que le développement de la culture du risque sont des points clés, non chiffrés, qui assureront la cohérence de ce projet. Ces points s'articulent à des échelles variées (Commune, Intercommunalité, Bassin-versant).



Création d'une salle de musique intercommunale à Mothern

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Ville de Mothern
<i>Localisation du projet</i>	: Route du Rhin
<i>Date de démarrage des travaux</i>	: Automne 2015 — printemps 2016
<i>Coût projet</i>	: 747 500 € HT
<i>Subvention départementale</i>	: 299 000 €



L'Ecole de Musique d'Alsace du Nord (EMAN), association à but non lucratif a été créée en 2010. Celle-ci regroupe 4 harmonies des cantons de Seltz et de Lauterbourg : la Musique St Ulrich de Buhl, l'Harmonie de Lauterbourg, l'Harmonie Ste Cécile de Mothern et l'Harmonie Ste Cécile de Munchhausen. Chaque structure organise des répétitions dans les villages respectifs, aucun regroupement n'ayant pu se faire faute de salle de musique fonctionnelle et adaptée.

L'EMAN a pour but la gestion d'une école de musique sur les cantons de Seltz et Lauterbourg, et notamment de :

- * cultiver et développer la musique vocale et instrumentale sous toutes ses formes
- * soutenir et favoriser l'éducation et la formation musicale par l'organisation de cours de musique
- * former des musiciens qui pourront intégrer les Harmonies et Orchestres de leur choix
- * propager et généraliser le goût de la musique, le perfectionnement de l'instruction des musiciens
- * organiser des concerts publics



Actuellement, l'EMAN compte plus d'une centaine d'élèves répartis sur les différents villages des 2 cantons ainsi que 12 professeurs. Les cours de musique se déroulent à plusieurs endroits notamment à l'ancienne école maternelle de Mothern, à l'école de Munchhausen et de Buhl, dans les salles de répétition de l'Harmonie de Mothern, Lauterbourg et Beinheim, au collège de Seltz ainsi qu'à la mairie de Niederroedern.

Il existe également des cours collectifs en orchestre de jeunes qui ont lieu régulièrement avec des élèves de l'EMAN. Cet orchestre se produit régulièrement dans les différents villages des 2 cantons.

« *L'actuelle salle de musique* » à Mothern, est située à proximité des bâtiments communaux (église, presbytère, périscolaire, mairie, école maternelle et élémentaire, atelier) et est propriété de l'Harmonie Ste Cécile. Ce local est vétuste, inadapté et trop étroit sans possibilité d'extension pour dispenser, dans de bonnes conditions, les cours de musique (une seule salle pour plusieurs instruments, salle non insonorisée, aucun aménagement conforme pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite,...).

En outre, la Commune de Mothern prévoit de récupérer « *cette actuelle salle de musique* » située dans le périmètre des bâtiments communaux pour mener une réflexion d'ensemble afin d'y intégrer de façon intelligente un ou plusieurs autres projets.

Si la salle de musique intercommunale, d'environ 350 m², était réalisée, élèves et professeurs se retrouveraient dans un lieu fonctionnel et adapté pour la pratique de la musique dans tout son art. Les cours de musique déjà proposés à tout public se développeront encore d'avantage.

Les concerts et diverses manifestations se prépareront dans de meilleures conditions par un regroupement des répétitions entre les différentes localités et musiciens de même niveau artistique.

L'Harmonie de Mothern s'est engagée au fil du temps à participer à différentes manifestations locales et intercommunales :

- * religieuses : Grottes de Lourdes, Fête Dieu, Messe Ste Cécile
- * municipales : 8 mai, 14 juillet, 11 novembre, fête des aînés
- * associatives : participation au carnaval de Mothern, aux manifestations locales et aux fêtes de tout le Nord de l'Alsace et même au-delà de nos frontières
- * divers concerts : organisés tout au long de l'année

L'Harmonie Sté Cécile participe aussi activement à l'organisation de l'école de musique intercommunale ce qui permet aux jeunes d'avoir plusieurs années de formation musicale de qualité avant d'intégrer effectivement l'Harmonie.

Par ailleurs, l'EMAN dispensera des cours d'éveil musical aux enfants à partir de 4 ans en leur permettant de développer l'écoute, l'imagination et la créativité tout en apprenant. Les enfants découvriront la musique sous forme ludique (autour de la voix, autour des instruments, autour de l'écoute).

Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires applicables à compter de la rentrée scolaire 2014/2015, la commune de Mothern ainsi que toutes les communes de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin ont opté pour la mise en place d'un projet éducatif territorial. Des cours de musique ainsi dispensés dans la nouvelle salle de musique répondra aux attentes des parents et permettra d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.



LES ANNEXES FINANCIERES

VOLET LAUTER 1^{ère} génération

VOLET SELTZ 2^{ème} génération



